

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# Ether de pétrole 100/140 °C extra-pur

Date de révision: 28.07.2023 Code du produit: 07070 Page 1 de 10

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Ether de pétrole 100/140 °C extra-pur

Numéro d'Enregistrement 01-2119473851-33-XXXX

REACH:

N° CE: 920-750-0

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Substances chimiques de laboratoire

Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

#### Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: AnalytiChem GmbH Rue: Stempelstraße 6 Lieu: D-47167 Duisburg

Téléphone: 0203/5194-0 Téléfax: 0203/5194-290

E-mail: info@analytichem.de

Interlocuteur: Abteilung Produktsicherheit Téléphone: 0203/5194-107/117

E-mail: produktsicherheit@analytichem.de

Internet: www.analytichem.de
Service responsable: Abteilung Produktsicherheit

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.); En cas d'incident impliquant des matières [ou

des marchandises] dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie,

d'explosion ou d'accident appelez CHEMTREC, 24h/24 aux USA et au Canada : 1-800-424-9300 hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés

acceptés)

## Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Règlement (CE) nº 1272/2008

Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H336 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

# Règlement (CE) nº 1272/2008

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Hydrocarbons C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclenes

**Mention** Danger

d'avertissement:



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# Ether de pétrole 100/140 °C extra-pur

Date de révision: 28.07.2023 Code du produit: 07070 Page 2 de 10

#### **Pictogrammes:**









## Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336 Peut provoguer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P391 Recueillir le produit répandu.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

#### 2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

# 3.1. Substances

#### Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	Nº CE	Nº Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) nº 1272/2008)			
	Hydrocarbons C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclenes			100 %
	920-750-0		01-2119473851-33-XXXX	
	Flam. Liq. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H336 H304 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

#### Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w ), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1. Description des mesures de premiers secours

# Indications générales

Protection individuelle du premier sauveteur

#### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

Appeler immédiatement un médecin.

# Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Appeler immédiatement un médecin.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# Ether de pétrole 100/140 °C extra-pur

Date de révision: 28.07.2023 Code du produit: 07070 Page 3 de 10

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

#### Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.

Appeler immédiatement un médecin.

# 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Maux de tête

État semi-conscient

État inconscient

Vertiges

**Spasmes** 

Irritant

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Danger par aspiration

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

## Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

# Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquides combustibles

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO2) Monoxyde de carbone

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

## 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Remarques générales

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Ce matériau risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources (par ex. électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques et appareils électroniques tels que téléphones mobiles, ordinateurs et pagers ne disposant pas d'un agrément en tant que dispositif à sécurité intrinsèque).

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# Ether de pétrole 100/140 °C extra-pur

Date de révision: 28.07.2023 Code du produit: 07070 Page 4 de 10

#### Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Procédures d'urgence

Consulte r un spécialiste

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

#### Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.

Danger d'explosion

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour la rétention

Colmater les bouches de canalisations.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

#### Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

#### **Autres informations**

Assurer une aération suffisante.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

## Consignes pour une manipulation sans danger

Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Conserver le récipient bien fermé.

Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un échappement (laboratoire).

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante.

# Préventions des incendies et explosion

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

## Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### Information supplémentaire

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# Ether de pétrole 100/140 °C extra-pur

Date de révision: 28.07.2023 Code du produit: 07070 Page 5 de 10

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

#### Conseils pour le stockage en commun

Aucune donnée disponible

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

## 8.2. Contrôles de l'exposition

# Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### Protection des yeux/du visage

lunettes à coques

Écran de protection du visage

#### **Protection des mains**

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

Lors de contact fréquents avec les mains

KCL 730 Camatril® Velours

NBR (Caoutchouc nitrile) 0,4 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: > 480 min

En cas d'un bref contact avec la peau

KCL 890 Vitoject®

FKM (caoutchouc fluoré) 0,7 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 480 min

Les temps de rupture mentionnes ont ete obtenus par la societe KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des echantillons de materiaux pour les types de gants conseilles Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de donnees de securite que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquee. En cas de solution ou de melange avec d'autres substances et/ou de conditions differentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agree CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

#### Protection de la peau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Porter des vêtements résistant au feu ou à retard de flamme.

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Date d'impression: 28.07.2023



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# Ether de pétrole 100/140 °C extra-pur

Date de révision: 28.07.2023 Code du produit: 07070 Page 6 de 10

#### Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: A-(P2)

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

#### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les

fosses.

Danger d'explosion

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide Couleur: limpide

Odeur: comme: Essence

Point de fusion/point de congélation:

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

Aucune donnée disponible
90-165 °C

et intervalle d'ébullition:

Inflammabilité: Aucune donnée disponible

Limite inférieure d'explosivité: 0,7
Limite supérieure d'explosivité: 7,7

Point d'éclair: <10 °C
Température d'auto-inflammation: >200 °C

Température de décomposition:

PH-Valeur:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Viscosité cinématique: 0,5-1,5 mm²/s

(à 20 °C)

Hydrosolubilité: Aucune donnée disponible

Solubilité dans d'autres solvants Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau: Aucune donnée disponible

Pression de vapeur: 27 hPa

(à 20 °C)

Pression de vapeur: Aucune donnée disponible

Densité: 0,728 g/cm³

Densité apparente:

Densité de vapeur relative:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

# 9.2. Autres informations

#### Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Température d'inflammation spontanée

solide: Aucune donnée disponible gaz: Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

Épreuve de séparation du solvant:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Teneur en corps solides:

Aucune donnée disponible

Date d'impression: 28.07.2023



# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# Ether de pétrole 100/140 °C extra-pur

Date de révision: 28.07.2023 Code du produit: 07070 Page 7 de 10

Point de sublimation:

Point de ramollissement:

Point d'écoulement:

Aucune donnée disponible
Durée d'écoulement:

Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

# Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

# 10.1. Réactivité

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Agent oxydant

#### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Hydrocarbons C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclenes)

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

# Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

# Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée disponible

## 11.2. Informations sur les autres dangers



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# Ether de pétrole 100/140 °C extra-pur

Date de révision: 28.07.2023 Code du produit: 07070 Page 8 de 10

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

#### **Autres informations**

Aucune donnée disponible

#### Information supplémentaire

Maux de tête

État semi-conscient

État inconscient

Vertiges

Spasmes

Irritant

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

# 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

## 12.7. Autres effets néfastes

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Éviter le rejet dans l'environnement.

# Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations d'élimination

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.

# L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro

UN 3295

d'identification:

14.2. Désignation officielle de

HYDROCARBURES, LIQUIDES, N.S.A.

transport de l'ONU:



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

		(0=)	
Date de révision: 28.07.2023	ther de pétrole 100 Code du pro	•	Page 9 de 10
14.3. Classe(s) de danger pour le	3		
transport:			
14.4. Groupe d'emballage:	II		
Étiquettes:	3		
Code de classement:	F1		
Dispositions spéciales:	640D		
Quantité limitée (LQ):	1 L		
Quantité exceptée:	E2		
Catégorie de transport:	2		
Nº danger:	33		
Code de restriction concernant les	D/E		
tunnels:			
Transport fluvial (ADN)			
14.1. Numéro ONU ou numéro	UN 3295		
<u>d'identification:</u>			
14.2. Désignation officielle de	HYDROCARBURES	S, LIQUIDES, N.S.A.	
transport de l'ONU:			
14.3. Classe(s) de danger pour le	3		
transport:			
14.4. Groupe d'emballage:	II		
Étiquettes:	3		
Code de classement:	F1		
Dispositions spéciales:	640D		
Quantité limitée (LQ):	1 L		
Quantité exceptée:	E2		
Transport maritime (IMDG)			
14.1. Numéro ONU ou numéro	UN 3295		
	ON 3293		
d'identification:	LIVEROCARRONS	LIQUID N Q S	
14.2. Désignation officielle de	HYDROCARBONS,	LIQUID, N.O.S.	
transport de l'ONU:	3		
14.3. Classe(s) de danger pour le	S		
transport:			
14.4. Groupe d'emballage:	II .		
Étiquettes:	3		
Dispositions spéciales:	-		
Quantité limitée (LQ):	1 L		
Quantité exceptée:	E2		
EmS:	F-E, S-D		
Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)			
14.1. Numéro ONU ou numéro	UN 3295		
d'identification:			
14.2. Désignation officielle de	HYDROCARBONS,	LIQUID, N.O.S.	
transport de l'ONU:			
14.3. Classe(s) de danger pour le	3		
transport:			
14.4. Groupe d'emballage:	II		
Étiquettes:	3		
Dispositions spéciales:	A3 A324		
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L		
Passenger LQ:	Y341		
Quantité exceptée:	E2		
IATA-Instructions de conditionnement (avid	on de ligne):	353	
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):		5 L	



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# Ether de pétrole 100/140 °C extra-pur

Date de révision: 28.07.2023 Code du produit: 07070 Page 10 de 10

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364 IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Oui

L'ENVIRONNEMENT:

Matières dangereuses: Hydrocarbons C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclenes

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### **Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 11,12.

#### Abréviations et acronymes

Flam. Liq: Liquide inflammable Asp. Tox: Danger par aspiration

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

## Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Information supplémentaire

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.